

TENNIS CLUB DE VEIGY-FONCENEX

Charte / Règlement

1. Chaque membre accepte la présente charte en adhérant ou en renouvelant son adhésion au club.
2. Chaque membre s'engage à respecter son adversaire pour que le tennis reste un plaisir.
3. Les terrains sont uniquement dédiés à la pratique du tennis. Tous les autres sports sont de fait interdits. Il est interdit de manger sur les courts ou de boire d'autres boissons que de l'eau (ex : sodas interdits car ils imprègnent la résine)
4. Le port de chaussures de tennis est obligatoire sur les courts. Une tenue correcte est exigée (ex : Torse nu interdit).
5. Les joueurs pratiquent le tennis sous leur propre responsabilité et doivent être assurés pour les dommages causés aux tiers ou en cas d'accident individuel. Le club ne peut être tenu responsable en cas d'accident.
6. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux membres du tennis club de Veigy-Foncenex ayant leur cotisation à jour.
7. La réservation des courts est obligatoire et se fait via le site Web ballejaune.com/club/tennis-veigy. Chaque membre peut réserver (avec un autre membre ou un invité) un court à l'avance par tranche d'une heure et aura la possibilité de se réinscrire après son jeu réalisé. Seules les personnes ayant réservé en leur nom propre peuvent jouer (pas de réservation pour autrui).
8. Des invitations sont mises à disposition des membres adultes au prix de 25€ pour 5 invitations. Elles sont disponibles en prenant contact avec les membres du comité puis créditées sur le site Web de réservation. Les invitations sont réservées aux joueurs occasionnels et leur vente peut être limitée pour assurer le bon fonctionnement du club à la libre appréciation du comité.
9. Durant l'école de tennis et les stages, l'accès aux courts est en priorité réservé aux participants.
10. En cas d'intempérie ou indisponibilité du professeur de tennis, de nouvelles dates sont proposées selon la disponibilité du professeur dans la limite de ses possibilités.
11. L'accès aux courts est interdit aux animaux et à tout véhicule (vélo, trotinette, roller, etc.).
12. A la fin de chaque partie, le court doit être laissé en parfait état de propreté et fermé à clef.
13. Chaque joueur doit respecter les installations. Chacun est personnellement responsable des dégradations causées aux installations ou de la perte du matériel mis à disposition.
14. Toutes suggestions, idées ou réclamations sont à adresser aux membres du comité via l'adresse e-mail du club : tennis.veigy@gmail.com
15. Le comité se réserve le droit de modifier la présente charte, en fonction des nécessités du club. La dernière version publiée sur le site Web faisant foi.

Bonne saison à tous!